



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enfance martyre

Question écrite n° 11950

Texte de la question

M Michel Terrot attire l'attention de Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, charge de la famille, sur la recrudescence des viols et différents abus sexuels commis à l'encontre de jeunes enfants, dont le caractère d'extrême gravité a malheureusement été mis en exergue par certaines « affaires » récentes dont les médias se sont fait l'écho. Il estime indispensable d'éliminer tous les silences qui regnent autour de ce tabou devastateur et de revoir toute une mentalité à travers la définition d'une politique combinant efficacement répression et prévention. Aussi il lui demande de bien vouloir lui fournir un premier bilan de la campagne de sensibilisation engagée sous son autorité et lui indiquer quelles actions nouvelles le Gouvernement compte entreprendre en vue de renforcer l'efficacité de sa politique dans ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Le problème de la recrudescence des abus sexuels à l'égard des enfants est difficile à cerner. Il s'agit sans doute plus d'une recrudescence de leur signalement que d'une recrudescence des abus eux-mêmes. Ceci provient d'une plus grande attention portée aux enfants par les professionnels de la santé et de la protection sociale, mieux informés, et des citoyens eux-mêmes plus sensibilisés à ce problème. La deuxième journée nationale du 19 septembre 1989 a fait le bilan de la campagne de prévention dans ce domaine et les actes de cette journée ont été adressés à chaque parlementaire. On peut affirmer à ce jour que la sensibilisation des adultes est très largement engagée, mais qu'un débat s'instaure sur les modalités d'action pour le traitement de ces situations. La nécessité de renforcer la formation initiale et continue des professionnels chargés de la protection de l'enfant apparaît comme une priorité absolue. C'est l'objectif premier du secrétariat d'Etat chargé de la famille. La prévention directe auprès des enfants est également engagée et les enseignants sont de plus en plus impliqués dans cette action. Les enfants reçoivent ces programmes de façon sérieuse et non traumatisante. Le fait de parler aux enfants des abus sexuels dans les établissements scolaires ne renforce pas seulement la prévention. Cela facilite aussi, comme l'ont déjà constaté nombre d'enseignants, les révélations de situations d'abus sexuels.

Données clés

Auteur : [M. Terrot Michel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11950

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : famille

Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 1989, page 1869